

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n° 550/029 du 6 février 1991

« Est membre de l'Union Inter-africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine



des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC.

La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

RAPPORT DE LA LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME «ITEKA» SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI AU COURS DE LA PERIODE DE JANVIER A MARS 2025



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 mars 2025, au moins 722 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
0. INTRODUCTION.....	3
I. CONTEXTE.....	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE PREELECTORAL BURUNDAIS.....	6
I.3. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME	6
I.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE.....	7
I.5. CONTEXTE JUDICIAIRE.....	7
I.6. CONTEXTE HUMANITAIRE.....	8
I.7. CONTEXTE SECURITAIRE.....	9
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	9
II.1. DROIT À LA VIE.....	10
II.1.1. ASSASSINATS.....	10
II.1.2. ENLÈVEMENTS ET /OU PORTÉES DISPARUES.....	10
II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.....	11
II.2.2. DE LA TORTURE.....	11
II.3. DROIT A LA LIBERTE.....	12
II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....	12
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	13
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	13

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGNU	: Assemblée Générale des Nations Unies
ANAGESSA	: Agence Nationale de Gestion de Stock et de Sécurité Alimentaire
BRARUDI	: Brasserie et Limonaderie du Burundi
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FARDC	: Force armée de la République démocratique du Congo
FDNB	: Force de Défense Nationale du Burundi
M23	: Mouvement du 23 Mars
PNB	: Police Nationale de Burundi
SNR	: Service National de Renseignement
TAFOC	: Task Force Operation of Congo
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VBGs	: Violences Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION

Ce rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi de janvier à mars 2025 traite le contexte politique, électoral, humanitaire, économique, judiciaire, gouvernance, sécuritaire et environnemental. Il revient aussi sur des droits civils et politiques et socio-économiques et culturels. Le présent rapport se clôture enfin par une conclusion et des recommandations.

Ainsi, la situation des droits de l'homme a été rap-

portée comme suit : au moins 98 personnes tuées dont 49 cadavres retrouvés, 36 victimes de VBGs dont 34 victimes de VSBGs, 13 personnes torturées, 6 personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que 638 personnes arrêtées arbitrairement.

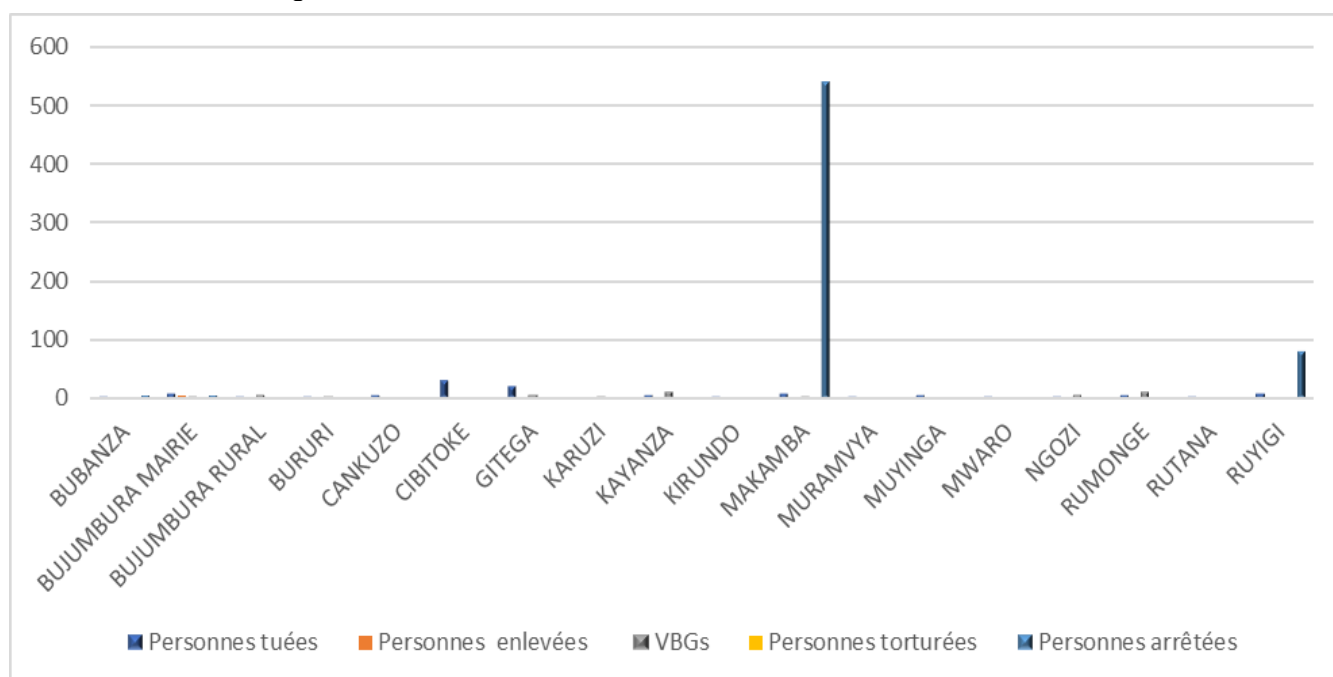
Parmi les victimes, figure 7 femmes et 7 enfants tués, 7 garçons mineurs victimes de viol, 2 filles tuées et 1 femme arrêtée arbitrairement ainsi que 4 docteurs médecins arrêtés arbitrairement.

Les membres des parti politiques n'ont pas été épargnés, ainsi : 2 membres du parti CNL ont été tués, 5 membres de ce même parti torturés, 1 membre du FRODEBU victime de torture, 2 membres du parti CDP arrêtés arbitrairement, 1 membre du parti CNDD-FDD a été retrouvé mort, 4 membres du parti CNL ont été torturés et 1 membre parti MSD a été enlevé. Signalons que le parti FRODEBU et CDP sont dans la coalition « BURUNDI BWA BOSE ».

Des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs, des agents du SNR, des militaires et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains et des meurtres.

0.1. Cartographie des faits relevés et distribution par les présumés auteurs

Figure 1 : Graphique illustrant des principaux cas de la situation des droits de l'homme observée au Burundi au cours du premier trimestre de 2025



Les cas élevés de personnes tuées ont été enregistrés en province Cibitoke avec 29 cas suivi de Gitega, Bujumbura Mairie et Makamba 7 cas chacune.

Parmi les présumés auteurs de ces tueries figurent des gens non identifiés avec 53 cas, des militaires avec 7 cas, des administratifs avec 1 cas, des Imbonerakure et des policiers avec 2 cas, 6 personnes tuées suite aux faits sécuritaires, 9 personnes tuées suite au règlement de compte, 2 personnes tuées suite à la justice populaire, 12 personnes mortes suite aux éboulements de terrains et 4 cas d'infanticides.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 6 personnes enlevées et/ou portées disparues en provinces Bujumbura Mairie, Gitega et Muyinga. Les présumés auteurs sont des policiers avec 3 cas,

des Imbonerakure avec 2 cas et des agents du SNR avec 1 cas.

Sur un total de 36 victimes de VBGs relevées au cours de la période couverte par ce rapport, la province de Kayanza vient en tête avec 10 cas suivie de Rumonge avec 9 cas, de Bujumbura rural avec 5 cas, de Gitega et Ngozi avec 4 cas chacune.

Sur un total de 638 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Makamba vient en tête avec 538 cas suivie de Ruyigi avec 79 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations sont des policiers avec 628 cas, des agents du SNR avec 8 cas, des Imbonerakure et des militaires avec 1 cas.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Le paysage politique au Burundi au cours de ce trimestre analysé révèle une situation politique tendue au Burundi, principalement à cause des préparatifs pour les élections à venir, prévues pour cette année. Divers événements ont mis en lumière les tensions entre le régime en place et l'opposition, ainsi que des problèmes de sécurité régionale.

Faits saillants

1. Retour de Révérien Ndikuriyo : Le 24 mars, le Secrétaire général du CNDD-FDD est réapparu publiquement après un congé maladie, mobilisant des foules et entraînant la suspension de certaines activités scolaires et services publics. Ses discours ont été critiqués pour l'utilisation des institutions

publiques à des fins politiques.

les tensions.

2. Accusations envers le Rwanda : Le 28 mars, Rosine Gatoni a accusé le Rwanda d'entraver la réouverture des frontières et de soutenir un groupe rebelle ayant tenté un coup d'État en 2015.

3. Tensions politiques croissantes : Le CNDD-FDD se proclame vainqueur des élections à venir, tandis que l'opposition fait face à des violences. Une réunion de la coalition Burundi Bwa Bose a été brutalement interrompue par les autorités, illustrant le contrôle du pouvoir sur l'organisation politique.

4. Préparations électorales : La mobilisation du parti au pouvoir inclut des contributions financières obligatoires, soulevant des préoccupations éthiques. Les réunions entre membres du gouvernement se déroulent sans transparence, et le CNL inaugure des bureaux locaux en vue des élections.

5. Conflits en RDC : Le président Ndayishimiye a exprimé son inquiétude sur la sécurité en RDC et les implications pour le Burundi. Des allégations d'armement de réfugiés par le Rwanda ont accentué

6. Recrutement des jeunes : Des mouvements suspects d'Imbonerakure et de soldats se sont intensifiés, avec un recrutement de jeunes pour soutenir l'armée congolaise, provoquant une inquiétude chez les familles.

7. Restrictions sur les réfugiés : Le gouvernement a interdit la location de logements aux réfugiés congolais, ce qui pose des questions sur leur traitement.

8. Élections de 2025 : Des préoccupations émergent sur d'éventuelles fraudes électorales et la manipulation des listes électorales par la Commission électorale, suscitant des inquiétudes concernant l'équité des élections.

En fin, la situation politique au Burundi est marquée par des tensions croissantes, une répression de l'opposition, et des menaces sécuritaires, tant internes qu'externes. Les événements récents soulignent l'urgence d'un engagement international pour assurer des élections justes et une stabilité durable dans le pays.

1.2. CONTEXTE PREELECTORAL BURUNDAIS

Le contexte politique du Burundi est complexe en cette période pré-électorale de 2025 et 2027. Plusieurs partis politiques, dont le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), le Conseil National de Libération (CNL), l'Union pour le Progrès national (UPRONA) et la Coalition Burundi bwa Bose, sont impliqués dans le processus électoral.

Le CNDD-FDD, au pouvoir depuis 2005, adopte un simulacre de rhétorique axée sur l'unité nationale et la stabilité, visant à consolider son soutien électoral tout en alimentant des tensions politiques sous-jacentes. La mobilisation et la militarisation de ses partisans, en particulier des jeunes Imbonerakure, témoignent d'une préparation sérieuse aux élections, avec une détermination à les remporter par tous les moyens. Les actes de violence, d'intimidation et l'exclusion des membres de l'opposition révèlent une dérive vers un système de parti unique, et le harcèlement des opposants et de la société civile pour rallier au CNDD-FDD le confirme.

En outre, des partis tels que le Conseil National de Libération (CNL) et d'autres formations d'opposition s'efforcent d'informer les citoyens sur les droits de l'homme et la justice sociale, même si leur capacité à mobiliser efficacement demeure restreinte dans le contexte d'une répression politique intense.

Sur le terrain, des figures influentes jouent également un rôle déterminant dans la dynamique politique contemporaine. Le président Évariste Ndayishimiye est un acteur central, ayant hérité d'un climat tendu et d'une économie burundaise en difficulté depuis 2020. Son leadership est constamment surveillé et contesté à la fois par les membres de son propre parti, le secrétaire général du CNDD-FDD, l'ancien premier ministre incarcéré, ainsi que par des généraux militaires et policiers affiliés au parti présidentiel, sans oublier les opposants comme Agathon Rwasa du CNL, qui a été évincé de la présidence de son parti en mars 2024.

D'autres personnalités notables, comme des exilés politiques et des leaders de la société civile, continuent de soulever des discussions. Ces individus se positionnent en première ligne d'initiatives pour favoriser la réconciliation nationale et une transition vers la démocratie, même s'ils font face à d'importants risques d'oppression. La compétition entre divers leaders et partis, combinée à des intérêts économiques et stratégiques, engendre une variété de coalitions temporaires, parfois marquées par des désaccords révélant les fractures socio-politiques du pays.

L'évolution de ces partis et acteurs influents dans les mois à venir sera cruciale pour la configuration électorale. D'un côté, le renforcement de l'autorité du CNDD-FDD pourrait créer un sentiment d'impuissance au sein de l'opposition, tandis que de l'autre côté, le désir d'une frange de la société burundaise de revendiquer ses droits pourrait conduire à des manifestations importantes, face à la menace d'une répression accrue. Quoi qu'il en soit, la dynamique entre les partis politiques et les acteurs clés devra être surveillée de près, car elle déterminera non seulement le cadre des élections, mais également la trajectoire que prendra le Burundi dans sa quête de stabilité et de réconciliation nationale.

Les élections de 2025 et 2027 sont donc entourées d'incertitudes, avec des risques de violence et de tensions politiques. La situation est rendue plus complexe par la présence de groupes ethniques et de divisions communautaires qui pourraient être manipulées pour nourrir des sentiments d'exclusion et renforcer les clivages.

Il est donc crucial que les acteurs politiques et la communauté internationale surveillent de près la situation et travaillent de concert pour promouvoir un processus électoral pacifique et transparent.

1.3. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME

Le rapport annuel 2024 de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) du Burundi a été présenté devant la chambre basse du Parlement le 29 janvier 2025. Ce rapport met en lumière la situation des droits de l'homme au Burundi et les réalisations de la CNIDH.

Selon le rapport, 739 saisines ont été reçues en 2024, dont 527 ont été jugées recevables et 212 irrecevables. Cependant, le rapport souligne des cas préoccupants de violations des droits de l'homme, notamment : Droit à la vie : 72 cas ; droit à l'intégrité physique avec 80 cas ; droit à la liberté avec 148 cas ; accès à la justice et procès équitable avec 129 cas ; droits socio-économiques et culturels avec 48 cas.

1.4. CONTEXTE DE GOUVERNANCE

Au cours des récents mois, la gouvernance au Burundi a été éprouvée par des défis économiques, sociaux et politiques qui nécessitent des actions rapides des autorités.

Faits marquants

1. Réaction des autorités : Une commission a été formée pour réguler les prix. Le gouverneur de Cibitoke a dénoncé des pratiques spéculatives de certains commerçants et a appelé à l'importation de biens essentiels.

2. Sécurité et fraudes : Martin Niteretse, Ministre de l'intérieur, a discuté des menaces provenant du Rwanda lors d'une réunion à Cankuzo. Des préoccupations concernant la fraude liée à l'exportation de maïs et des accusations de corruption contre un

Le président de l'Assemblée nationale, Gélase Daniel Ndadirabaye, a critiqué le travail du Rapporteur spécial des Nations Unies, affirmant que le Burundi respectait les droits humains mieux que d'autres pays. En revanche, la Ligue Iteka a exprimé sa préoccupation et demandé à l'État du Burundi de respecter ses engagements en matière de droits de l'homme.

Il convient de noter que la CNIDH a maintenu son statut A selon la décision prise par le Secrétariat de l'Alliance Mondiale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (GANHRI) suite au rapport de la 45ème session du sous-comité d'accréditation « SCA » après son évaluation.

administrateur communal ont été soulevées.

3. Distribution d'engrais : Une distribution d'engrais à Giharo a été compromise par des pots-de-vin, excluant de nombreux citoyens de l'accès à ces ressources vitales.

4. Retour de Burundais de la RDC : Soixante Burundais ont été accueillis après avoir fui les menaces des combats entre les FARDC contre le M23 en République Démocratique du Congo.

La situation au Burundi révèle des défis majeurs en matière de gouvernance, stipulant des préoccupations concernant la sécurité, l'économie et les droits de l'homme, sous le besoin urgent d'actions concrètes pour améliorer les conditions de vie de la population.

1.5. CONTEXTE JUDICIAIRE

Durant ce trimestre, plusieurs événements inquiétants ont marqué le système judiciaire burundais, révélant des problèmes de gouvernance, de sécurité et de droits de l'homme.

Faits saillants :

1. Refus des Imbonerakure : La milice Imbonerakure, liée au parti CNDD-FDD, n'a pas voulu se présenter devant la police à Rumonge malgré des accusations de justice populaire.

2. Affaire de Désiré Ndikuriyo : Un homme de 36 ans, retrouvé mutilé pour vol, n'a pas bénéficié de

justice; le suspect, lié aux Imbonerakure, n'est pas arrêté. Les autorités sont accusées de soutenir des mesures extrêmes contre les voleurs.

3. Condamnation de Jean Paul Hakizimana : Condamné à 20 ans pour le meurtre de son fils de 15 ans, la communauté l'accueille positivement, mais des inquiétudes persistent concernant une possible libération anticipée grâce à ses relations politiques.

4. Traite des êtres humains et violences sexuelles : Plusieurs affaires ont été jugées, notamment : Jérémie Kinyovyi: Condamné à 7 ans pour

avoir tenté de faire passer 7 enfants en Tanzanie.

Ernest Ndayiziga: Condamné à 3 ans pour transport de 5 enfants.

Cinq hommes de Ngozi: Condamnés à 2-7 ans pour trafic d'enfants, ayant reconnu leur service à un patron en Tanzanie.

Alain Guillaume Bunyoni: Ancien Premier ministre, souhaite une révision de son jugement à perpétuité pour des problèmes de santé.

Déo Nkurunziza: Condamné à 20 ans pour le viol d'une mineure de 12 ans.

5. Affaires judiciaires diverses : Traite des êtres

1.6. CONTEXTE HUMANITAIRE

Le Burundi connaît une grave crise humanitaire due à l'afflux de réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo (RDC). Ce trimestre a été marqué par des violences en RDC, entraînant l'évacuation de plus de 1 800 réfugiés vers la province de Rutana.

Le HCR a géré l'évacuation des réfugiés, principalement des femmes et des enfants, du camp de Rugombo au camp de Giharo, pour favoriser leur retour à l'école, bien que cela pose des problèmes pour le calendrier scolaire. La violence aux frontières augmente, générant davantage de réfugiés et rendant les perspectives de paix incertaines. À Rugombo, une épidémie de choléra a causé cinq décès chez des enfants en deux semaines, aggravée par le manque d'eau potable et de bonnes conditions de vie. Environ cinquante cas de choléra ont été confirmés, et les réfugiés demandent de l'aide pour l'eau potable.

Certains réfugiés congolais refusent d'être relocalisés à Musenyi, où les conditions sanitaires sont jugées insatisfaisantes, et les autorités menacent de les

1.7. CONTEXTE SECURITAIRE

Le tableau sécuritaire au Burundi a connu des événements préoccupants durant le trimestre récent, marqués par des activités paramilitaires, des intimidations

humains, complicité dans des affaires de viol, contrebande de carburant, et différents conflits fonciers, notamment impliquant le président. Arrestations pour des allégations de haute trahison et d'autres crimes, montrant des problèmes graves dans le système judiciaire.

6. Conditions dans les prisons : Les prisons de Cibitoke sont surpeuplées, et les conditions sont alarmantes selon les familles des détenus.

Les récents événements judiciaires au Burundi soulèvent de graves préoccupations en matière de droits de l'homme et d'efficacité du système légal. La réaction gouvernementale face à ces défis est essentielle pour restaurer la confiance du public et garantir justice pour les victimes.

renvoyer en RDC s'ils persistent dans leur opposition. Le 25 mars, le gouvernement a fermé le site de transit de Rugombo, laissant de nombreux réfugiés sans aide humanitaire.

En février 2025, plus de 8 000 réfugiés congolais ont fui vers le Burundi, demandant de l'aide, y compris de la nourriture et de l'eau. Les conflits entre le M23 et les forces armées congolaises, soutenues par des soldats burundais, exacerbent la crise. La présence des réfugiés inquiète la population locale, qui demande leur relocalisation, tout en faisant face à des problèmes de santé comme la dysenterie et le paludisme.

Selon le HCR, plus de 61 000 réfugiés congolais sont arrivés au Burundi depuis le début de l'année, signalant une crise humanitaire dans la province de Cibitoke.

La situation met en évidence la vulnérabilité des Congolais face aux conflits chez eux et souligne l'urgence d'une assistance humanitaire substantielle pour les réfugiés au Burundi.

tions politiques, ainsi que des tragédies dues à des accidents et à des conditions climatiques extrêmes.

Faits saillants :

1. Activités Paramilitaires : Le 29 mars 2025, des exercices paramilitaires organisés par les Imbonerakure ont eu lieu dans la commune de Nyabitsinda, en vue d'une démonstration de force prévue pour le 12 avril. Une réunion le 26 mars a encouragé les membres à scolariser leurs enfants pour renforcer la jeunesse du parti.

2. Intimidations Nocturnes : Les Imbonerakure ont mené des rondes nocturnes à Butaganzwa pour sanctionner ceux qui boycottaient les travaux communautaires, créant un climat de peur parmi les habitants.

3. Tragédies en Cibitoke : Le 25 mars, des orpailleurs ont trouvé la mort lors d'exercices militaires des Imbonerakure, soulevant des préoccupations sur la sécurité des civils. Une mobilisation inquiétante de jeunes et d'anciens combattants en préparation pour intervenir en RDC a été observée.

4. Problèmes d'Infrastructures et de Santé : À Makamba, un pont dangereux a causé plusieurs accidents, et en province de Kayanza, 20 personnes ont été mordues par des chiens errants, aggravant les soucis de santé publique.

5. Conditions Météorologiques Extrêmes : Des événements climatiques violents ont causé des pertes humaines et des dommages matériels dans les provinces de Rumonge et Cankuzo.

6. Tensions Intercommunautaires : En février 2025, des activités des Imbonerakure et des tensions croissantes entre communautés en Cibitoke ont conduit à des inquiétudes concernant la sécurité. Le recrutement massif de jeunes pour la Force de Défense Nationale a causé des craintes, tout comme la militarisation croissante des Imbonerakure.

7. Impacts Humanitaires : La situation a créé une crise humanitaire avec des milliers de réfugiés fuyant les combats en RDC, rencontrant des risques sanitaires et nécessitant une aide urgente.

En résumé, la situation sécuritaire au Burundi est marquée par des tensions intercommunautaires croissantes, des activités inquiétantes des Imbonerakure et des conflits avec des groupes armés. Les répercussions humanitaires sont sévères, avec de nombreux réfugiés en danger. Il est crucial que les autorités garantissent la sécurité de tous les citoyens et agissent pour résoudre la crise humanitaire en cours.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés

et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. ASSASSINATS

La loi le garantit, la dignité humaine doit être respectée et protégée par l'Etat et en cas d'atteinte des sanctions devraient être appliquées à l'endroit des présumés auteurs, art 21 de la loi constitutionnelle du pays.

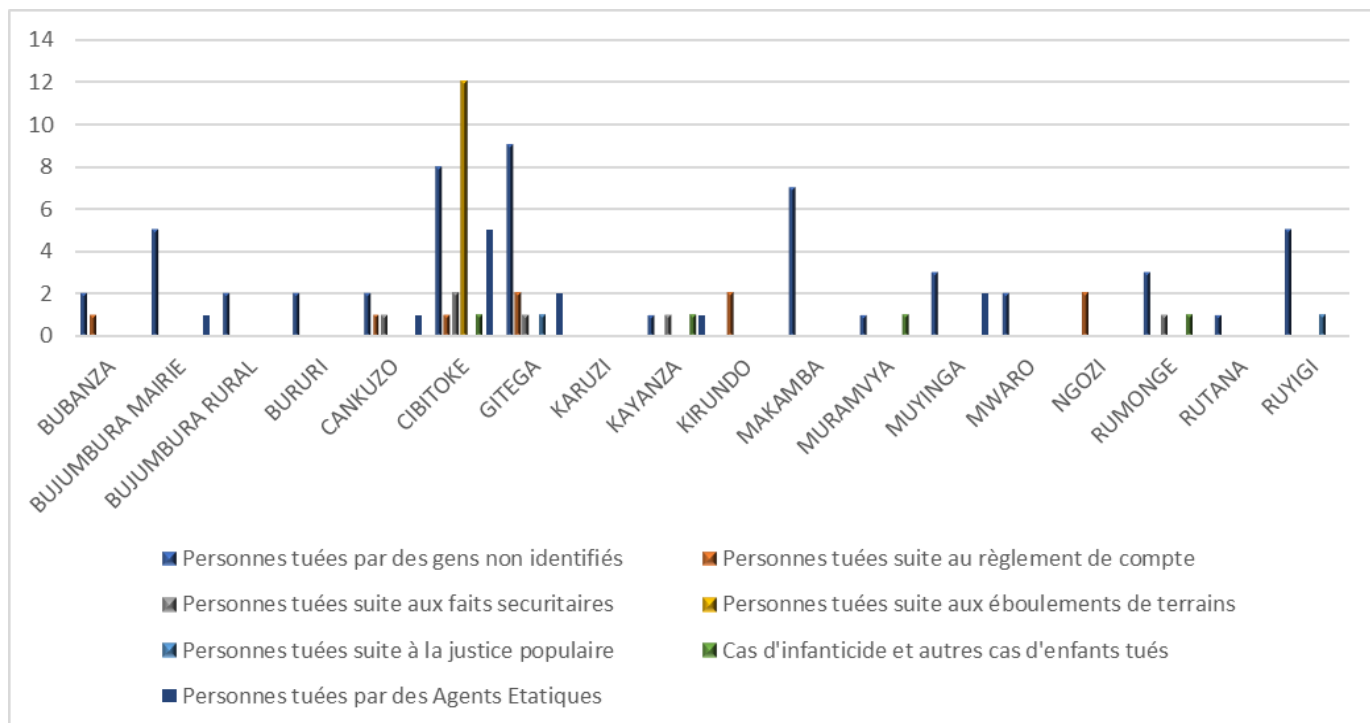
Au cours de la période considérée, la Ligue Iteka a documenté au moins 86 cas d'assassinat et 12 personnes mortes dans [des éboulements et glissements de terrain](#) dont 49 cadavres ont été retrouvés. Parmi

ces victimes d'assassinat, 12 ont été tuées par [des agents de l'État](#), notamment des militaires (7 cas), des Imbonerakure (1 cas), des policiers (2 cas) et des administratifs (2 cas) ; 6 personnes tuées lors [d'incidents sécuritaires](#) ; 53 personnes tuées par [des individus non identifiés](#) ; 4 personnes victimes [d'infanticides](#) ; 9 personnes tuées suite [aux règlements de comptes](#) et 2 personnes tuées suite [à la justice populaire](#).

Les provinces les plus touchées sont Cibitoke avec 29 cas et Gitega avec 20 cas et suivent Makamba et Bujumbura Mairie avec 7 cas chacune.

Ces chiffres alarmants révèlent un manque de volonté politique pour protéger les droits humains au Burundi.

Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés, tuées par des agents étatiques, tuées suite aux faits sécuritaires, tuées suite aux règlements de compte, mortes suite aux éboulements et glissements de terrains, tuées suite à la justice populaire, tuées suite aux infanticides et autres assassinats d'enfants



II.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU PORTÉES DISPARUES

La loi constitutionnelle du Burundi garantit en son article 38, à tout individu, le bénéfice d'un procès équitable et que sa cause soit entendue et jugée dans un délai raisonnable. Néanmoins, sur terrain, des irrégularités alarmantes dans ce volet se remarquent.

Au cours de cette période de janvier à mars 2025, la Ligue Iteka a répertorié au moins 6 personnes **enlevées et/ou portées disparues** en provinces Bujumbura rural, Gitega et Muyinga. Les présumés auteurs sont des policiers avec 3 cas, agents du SNR avec 2 cas et des Imbonerakure avec 1 cas chacun.

II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

II.2.1. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

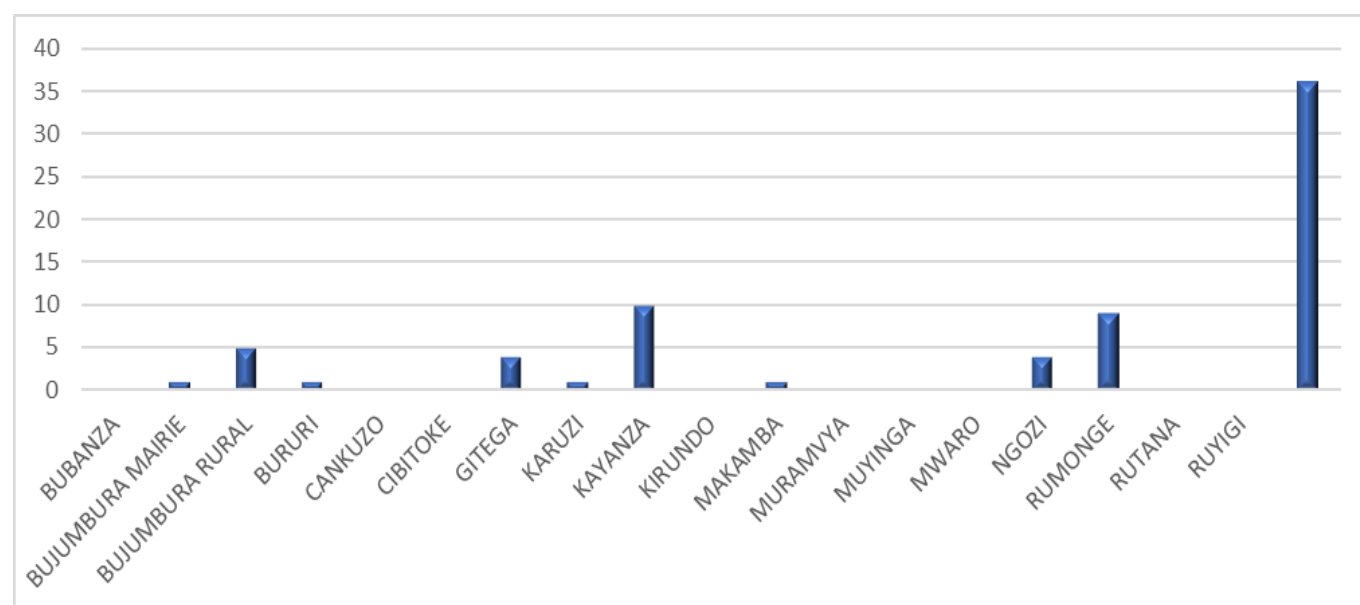
La Loi relative aux violences basées sur le genre adoptée au Burundi en 2016 a constitué une avancée majeure. Elle a garanti une meilleure protection, notamment en fournissant une définition du viol prenant en compte la question du consentement et en interdisant des pratiques traditionnelles nocives.

Ligue Iteka a enregistré au moins 36 personnes victimes **des violences basées sur le genre**. Parmi ces victimes, 16 ont été victimes de violences sexuelles et basées sur le genre.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des cas de VBGs sont observés à une allure aigüe. La

Comme l'indique le graphique ci-après, la province Kayanza vient en tête avec 10 cas suivie de la province de Rumonge avec 9 cas.

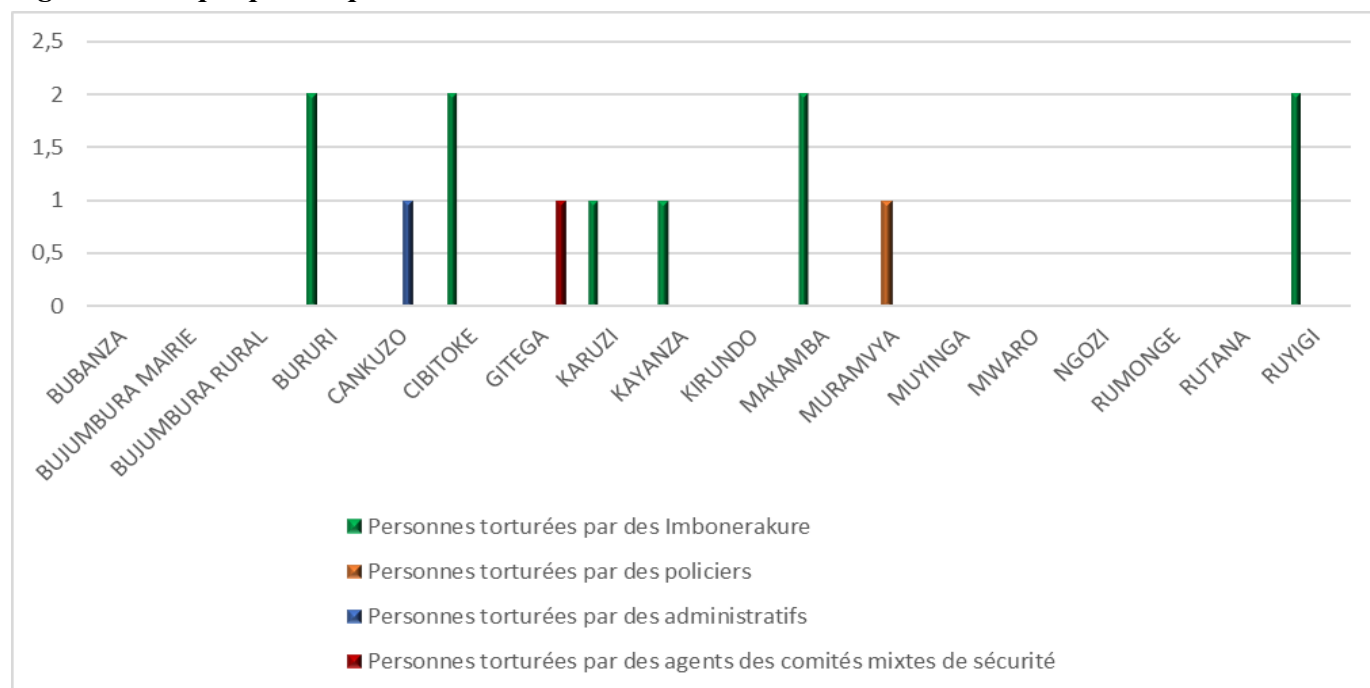
Figure 3 : Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre



II.2.2. DE LA TORTURE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 13 personnes torturées. Les présumés auteurs de ces cas sont des Imbonerakure, des policiers, des administratifs et des agents des comités mixtes de sécurité. Ces cas ont été répertoriés dans les provinces de Cibitoke, Gitega, Karuzi, Cankuzo, Makamba, Ruyigi, Kayanza, Muramvya et Bururi.

Figure 4 : Graphique des personnes victimes de torture



II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

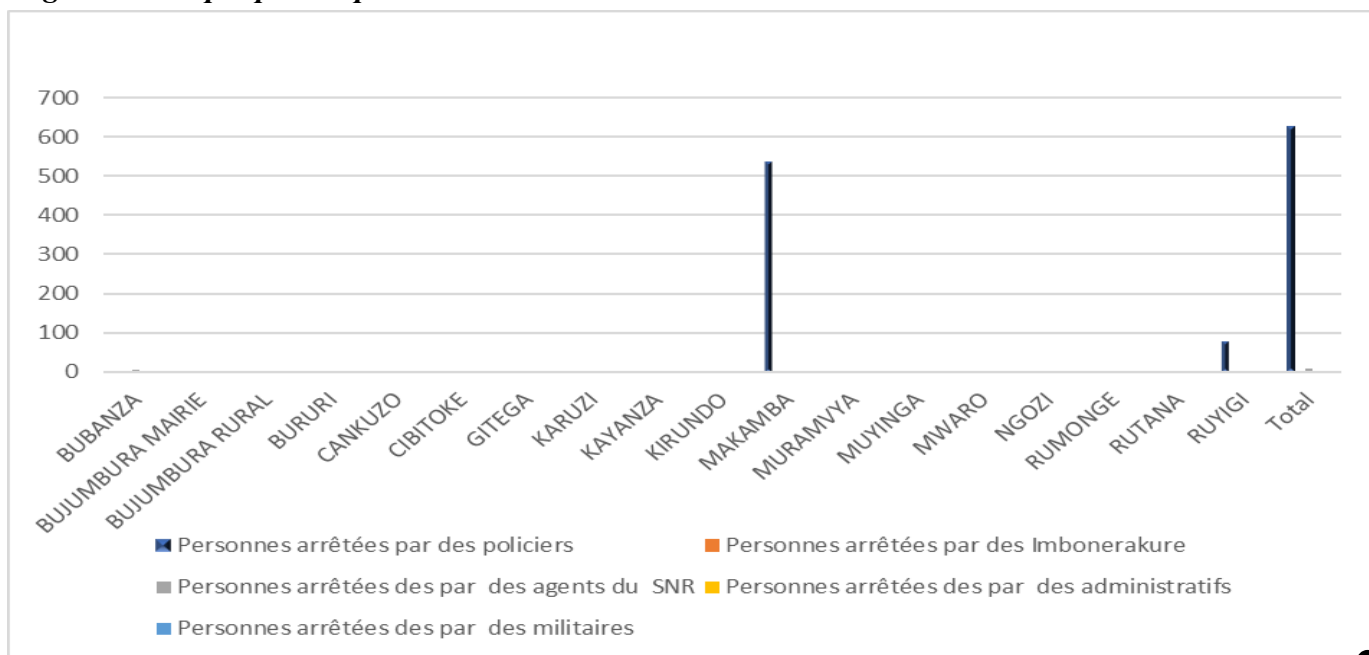
Les textes Internationaux et Nationaux au Burundi reconnaissent le principe d'innocence jusqu'à preuve du contraire, et que la détention soit une exception.

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 638 personnes arrêtées arbitrairement. Les présumés auteurs sont

des policiers avec 628 cas, des Imbonerakure avec 1 cas et des agents du SNR avec 8 cas et 1 cas d'arrestation par les militaires.

Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Makamba vient en tête avec 538 cas suivie des provinces de Ruyigi avec 79 cas et de Bubanza et Bujumbura Marie avec 4 cas chacune.

Figure 5 : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Malgré que le Burundi ait approuvé l'adhésion au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels le 14 mars 1990, adoptée à New York le 16 décembre 1966, son respect dans les faits opérationnels laisse à désirer.

Faits marquants

1. Crise alimentaire : Les prix des produits de première nécessité, notamment à Cibitoke, ont fortement augmenté, principalement le riz et les haricots. Le prix du riz est passé de 4 500 Fbu à 5 500 Fbu. Ainsi une pénurie de carburant a aggravé la situation, compliquant le transport des marchandises.

2. Activités paramilitaires : Le CNDD-FDD a organisé une formation paramilitaire pour les élèves à

Rumonge, visant à promouvoir son idéologie et préparer les jeunes aux élections de 2025.

3. Pénurie de carburant : La province de Makamba fait face à une grave pénurie de carburant, affectant fortement les transports. La situation a poussé les transporteurs à chercher des solutions sur le marché noir. Des chauffeurs de Probox à Makamba ont fait grève contre des amendes suite à l'augmentation des prix du carburant.

4. Augmentation des coûts : Le port commercial de Rumonge a augmenté ses tarifs, impactant le marché intérieur et le pouvoir d'achat des citoyens.

5. Famine à Kirundo : Une sécheresse sévère a conduit à une famine, et les autorités n'ont pas fourni d'aide suffisante.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours de la période considérée, la situation des droits de l'homme au Burundi a continué de se détériorer. Ce rapport met en évidence des violations graves, notamment des atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté. Les droits des femmes et des enfants ont également été bafoués.

Le rapport révèle également des problèmes liés à la sécurité et à la gouvernance dans le pays. La Ligue Iteka revient sur les principaux événements qui ont marqué les contextes politiques, judiciaires, humanitaires, préélectoraux et sécuritaires.

La Ligue Iteka condamne fermement l'impunité des crimes commis et recommande les mesures suivantes pour remédier à la situation :

♦ **Au ministre burundais de la justice et de garde des sceaux**

⇒ De lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ; de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées.

♦ **Au ministre de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique**

⇒ de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ; de préserver la paix et la sécurité pour tous ;

⇒ mettre immédiatement fin aux intimidations, pressions et harcèlements exercés contre les militants des partis de l'opposition en vue de réduire l'espace politique;

⇒ Déverrouiller l'espace civique pour tous afin de contribuer dans la gouvernance du pays et ne pas sombrer toujours vers le monopartisme.

♦ **A l'Union Européenne et l'Union Africaine ainsi que les pays accrédités au Burundi,**

⇒ d'user de son influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;

⇒ suivre de près le processus de préparation des élections futures dont les signes avant couleurs de violence identitaire se sont déjà annoncées;

⇒ de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.